



Rapport d'Orientations Budgétaires

Budget Annexe

Régie « Réseau de chaleur »

Février 2024

I. INTRODUCTION	2
II. BILAN 2023 ET PROJECTION DES ACTIVITES TECHNIQUES DE LA REGIE	2
A. Réseau de chaleur à Grazac	2
B. Réseau de chaleur au Lherm	3
C. Réseau de chaleur à Fonsorbes	5
D. Réseau de chaleur à L'Isle-en-Dodon	7
III. BILAN ET PROJECTION FINANCIERE 2024 DE LA REGIE	9
A. Bilan financier 2023	10
B. La Section d'Exploitation 2024	11
C. La Section d'Investissement 2024	11
IV. STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT	12
V. SUIVI DU PERSONNEL	12

I. Introduction

Le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) a pour but de présenter les orientations financières générales poursuivies par la Régie à seule autonomie financière du SDEHG en charge de la gestion des réseaux de chaleur qui seront développés par le SDEHG.

Depuis sa création, le SDEHG a élargi son champ d'actions dans les domaines de la transition énergétique pour rassembler et accompagner ses collectivités adhérentes, leur population et leur territoire autour des enjeux essentiels de la maîtrise de l'énergie et de la transition énergétique, aujourd'hui et pour l'avenir.

L'année 2023 a été principalement axée sur la création de la régie, initiative largement motivée par la demande émanant d'une commune exprimant le désir d'implanter un réseau de chaleur. Les activités menées au sein de la régie au cours de cette année ont portées sur la mission générale de la Régie son organisation, la formulation de ses statuts, l'élaboration des divers règlements de services et des modalités d'abonnement (notamment pour les réseaux de chaleur), ainsi que le lancement du marché pour le développement spécifique de réseau de chaleur.

Les orientations budgétaires de 2024 témoignent de la continuité des actions entreprises en 2023, avec la perspective envisagée de lancer trois projets de réseau de chaleur. Il est à noter que la régie ne dispose pas encore d'un réseau de chaleur opérationnel ; les dépenses et recettes sont principalement liées aux différentes études de faisabilité et à la préparation des travaux.

II. Bilan 2023 et projection des activités techniques de la régie

La Commission Consultative de l'Energie réunie en octobre 2022 a émis un avis favorable sur la création d'une régie départementale doté de la seule autonomie financière en vue de gérer les projets de réseaux de chaleur portés par le Syndicat Département d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG). Il a été décidé que ce dernier porterait en maîtrise d'ouvrage publique les travaux liés à la mise en œuvre de la chaufferie bois et de son réseau de chaleur associé ainsi que de son exploitation.

A. Réseau de chaleur à Grazac

La Commune de Grazac a réalisé en 2022 une étude de la faisabilité pour la réalisation d'un réseau de chaleur bois afin de desservir 2 bâtiments existants (école maternelle et salle polyvalente) ainsi qu'un projet de construction de 22 logements par le bailleur ALTEAL.

Des études préalables effectuées par la Commune ayant montré que le projet avait potentiellement une pertinence technique et économique, la Commune a décidé de solliciter le SDEHG dans le cadre de sa compétence « réseau de chaleur », pour porter ce projet.

L'année 2023 a été consacrée à la réalisation des études, au dépôt du permis de construire et à la consultation des entreprises choisies pour le marché de travaux. La Commission d'Appel d'Offres du 11 janvier 2024 a analysé les réponses des entreprises à l'appel d'offres sur les travaux.

Malgré ces avancées, le projet devrait être abandonné en début d'année 2024 en raison de diverses contraintes internes, notamment en termes de planning et de compétitivité, ce qui a conduit les acteurs concernés à ne pas poursuivre son développement.

B. Réseau de chaleur au Lherm

La Commune de Lherm a créé une chaufferie bois associée à un réseau de chaleur technique qui alimente trois bâtiments communaux : l'école, la salle polyvalente et le restaurant scolaire.

Le gymnase, l'EHPAD et le collège à proximité des bâtiments précités étant dépendants du gaz naturel pour satisfaire leurs besoins de chaleur et de production d'eau chaude sanitaire, la Commune et le SDEHG ont vérifié la faisabilité technico-économique de l'extension du réseau vers ces derniers.

L'étude ayant montré que le projet avait une pertinence technique et économique, la Commune a sollicité le SDEHG, qui a la compétence « réseau de chaleur », pour porter le projet d'extension du réseau de chaleur bois et la mise en place d'une seconde chaudière bois.

Ce projet permettrait par ailleurs d'atteindre les objectifs suivants :

- Apporter une solution de chauffage renouvelable et locale pour les nouveaux bâtiments du secteur précité ;
- Stabiliser et réduire la facture énergétique des bâtiments concernés par le projet ;
- Réaliser une opération exemplaire au plan environnemental (*réduction CO2, valorisation de ressources renouvelables locales...*) ;

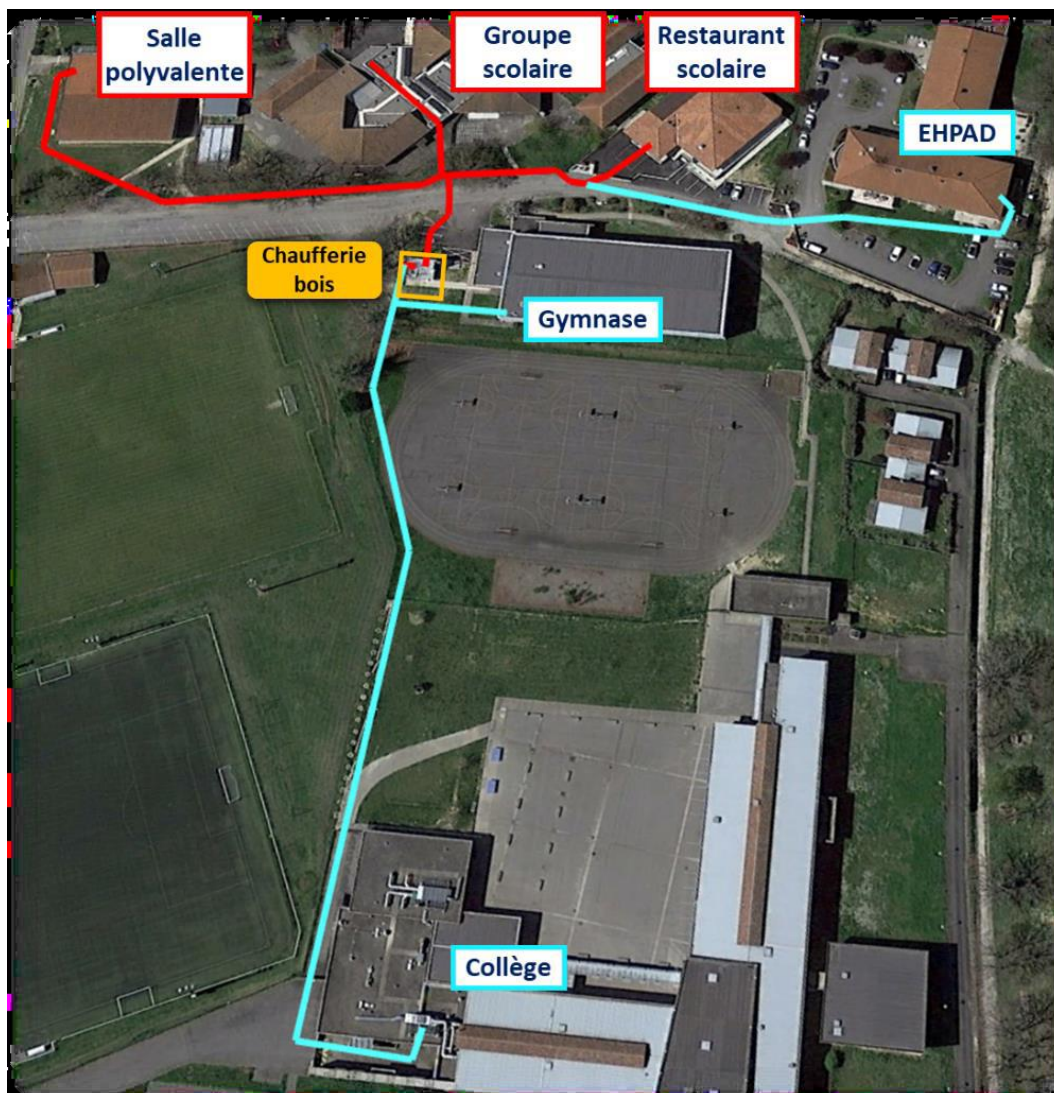


FIGURE 1 LE PLAN INDICATIF PROVISOIRE DE LA CHAUFFERIE ET DU RESEAU

Les caractéristiques indicatives définies par l'étude de faisabilité sont les suivantes :

RECAPITULATIF DES DONNEES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES PREVISIONNELLES DU PROJET DE RESEAU BOIS (au stade étude de faisabilité)	
Combustible pressenti	bois déchiqueté (plaquettes)
Enveloppe d'investissement chaudière/silo/ réseau/Sous-stations (<i>hors missions d'étude de faisabilité, de MOE et d'AMO</i>)	517 k€ <i>Chiffre mis à jour en 2023</i>
Puissance bois indicative (<i>à dimensionner précisément par le MOE qui sera retenu à l'issue de la mise en concurrence</i>)	150 kW
Taux de couverture par le bois objectif	> 90 % des besoins des usagers du réseau
Appoint / secours (<i>mise en place d'un appoint/secours centralisé</i>)	Gaz naturel

Le service public répondra aux besoins de chauffage et d'ECS des bâtiments, avec un dimensionnement visant un taux de couverture bois annuel dépassant les 90%.

Concernant la conception de la chaufferie centrale, deux chaudières à bois déchiqueté, dont une nouvelle, seront intégrées. L'appoint secours au gaz sera centralisé en chaufferie. Le projet inclura la gestion de la cascade entre la production bois et les générateurs gaz.

En ce qui concerne le réseau et les sous-stations, un réseau pré-isolé et enterré reliera la chaufferie aux sous-stations, optimisé linéairement et sur les terrains empruntés. Les canalisations et les sous-stations seront conçues pour maximiser l'efficacité énergétique.

En termes de vigilance, le dimensionnement dépendra d'une analyse approfondie des besoins, incluant le projet d'extension de l'école. Des études de sol et l'intégration de systèmes de télégestion seront nécessaires.

C. Réseau de chaleur à Fonsorbes

La Commune de Fonsorbes a sollicité la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur bois pour desservir différents bâtiments existants dans le quartier Cantelauze (école/crèche, collège, centre d'animation).

L'étude ayant montré que le projet avait une pertinence technique et économique, la Commune a sollicité le SDEHG, qui a la compétence « réseau de chaleur », pour porter le projet de réseau de chaleur bois.

Ce projet permettrait par ailleurs d'atteindre les objectifs suivants :

- Apporter une solution de chauffage renouvelable et locale pour les bâtiments du secteur précité ;
- Stabiliser et réduire la facture énergétique des bâtiments concernés par le projet ;
- Réaliser une opération exemplaire au plan environnemental (réduction CO₂, valorisation de ressources renouvelables locales...);

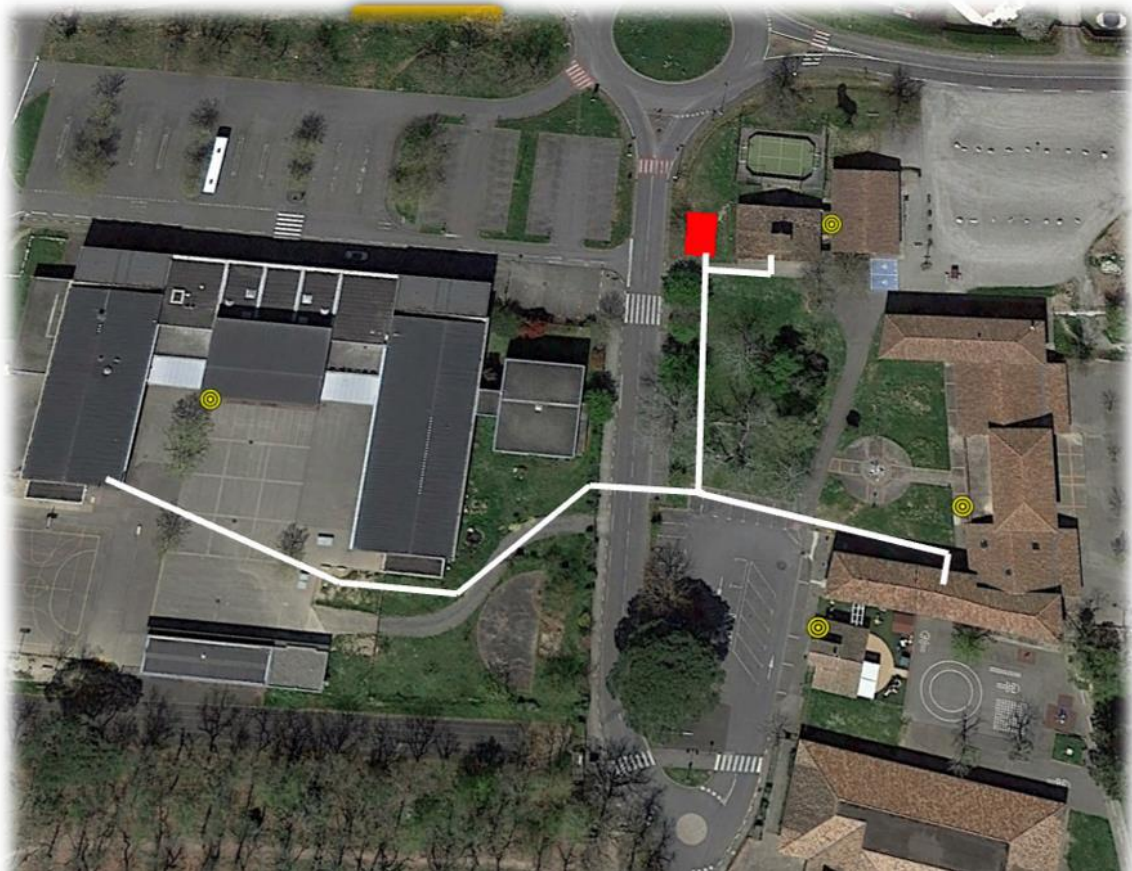


FIGURE 2 LE PLAN INDICATIF PROVISoire DE LA CHAUFFERIE ET DU RESEAU

RECAPITULATIF DES DONNEES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES PREVISIONNELLES DU PROJET DE RESEAU BOIS (au stade étude de faisabilité)	
Combustible pressenti	bois déchiqueté (plaquettes)
Enveloppe d'investissement chaufferie/silo/ réseau/Sous-stations (<i>hors missions d'étude de faisabilité, de MOE et d'AMO</i>)	627 k€ <i>Chiffrage mis à jour 2023</i>
Puissance bois indicative (<i>à dimensionner précisément par le MOE qui sera retenu à l'issue de la mise en concurrence</i>)	200 kW
Taux de couverture par le bois objectif	> 90 % des besoins des usagers du réseau
Appoint / secours (<i>mise en place d'un appoint/secours centralisé</i>)	Gaz naturel

La réalisation de ce projet implique que le service public sera opérationnel pendant la saison de chauffe, répondant ainsi aux besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire des bâtiments. L'objectif du dimensionnement de l'installation bois est d'atteindre un taux de couverture annuel de plus de 90%, en prenant en compte les interruptions pour maintenance préventive et les éventuelles pannes. À noter que le terrain pressenti sera accessible aux camions par le rond-point au nord du secteur.

Parlant d'efficacité opérationnelle, la chaufferie bois envisage l'utilisation d'une ou plusieurs chaudières à bois déchiqueté. En complément, un appoint secours au gaz, centralisé en chaufferie, sera envisagé pour faciliter l'exploitation. Le projet demandera une gestion optimale de la cascade entre la production bois et les générateurs gaz.

En ce qui concerne l'infrastructure, le réseau de chaleur, pré-isolé et enterré, reliera la chaufferie bois aux sous-stations. La conception du réseau visera une utilisation optimale des espaces verts, minimisant ainsi les coûts de tranchées. Les sous-stations, conçues pour être communicantes avec la chaufferie centrale, auront des régimes de température optimisés pour réduire les pertes thermiques.

Pour assurer une réalisation sans difficultés, plusieurs points de vigilance ont été identifiés. Le dimensionnement de la puissance bois dépendra d'une analyse approfondie des besoins des usagers. Des études de sol complémentaires seront nécessaires après le début de la mission. L'intégration de systèmes de télégestion et de comptage sera cruciale pour un suivi optimal. Enfin, la collaboration précoce avec le futur exploitant dès la réception de l'ouvrage garantira la performance à long terme du projet.

D. Réseau de chaleur à L'Isle-en-Dodon

La Commune de L'Isle-en-Dodon a sollicité la réalisation d'une étude de la faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur bois pour desservir différents bâtiments existants dans le centre-bourg.

L'étude ayant montré que le projet avait une pertinence technique et, la Commune a décidé de solliciter le SDEHG, qui a la compétence « réseau de chaleur », pour porter le projet de réseau de chaleur bois.

Ce projet permettrait par ailleurs d'atteindre les objectifs suivants :

- Apporter une solution de chauffage renouvelable et locale pour les bâtiments du secteur précité ;
- Stabiliser et réduire la facture énergétique des bâtiments concernés par le projet ;
- Réaliser une opération exemplaire au plan environnemental (*réduction CO2, valorisation de ressources renouvelables locales...*) ;



FIGURE 3 LE PLAN INDICATIF PROVISoire DE LA CHAUFFERIE ET DU RESEAU

Les caractéristiques indicatives définies par l'étude de faisabilité sont les suivantes :

RECAPITULATIF DES DONNEES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES PREVISIONNELLES DU PROJET DE RESEAU BOIS (au stade étude de faisabilité)	
Combustible pressenti	bois déchiqueté (plaquettes)
Enveloppe d'investissement chaufferie/silo/ réseau/Sous-stations (<i>hors missions d'étude de faisabilité, de MOE et d'AMO</i>)	1.43 M€
Puissance bois indicative (<i>à dimensionner précisément par le MOE qui sera retenu à l'issue de la mise en concurrence</i>)	200 kW
Taux de couverture par le bois objectif	> 90 % des besoins des usagers du réseau
Appoint / secours (<i>mise en place d'un appoint/secours centralisé</i>)	Gaz propane

Dans l'ensemble, le service public sera actif toute l'année pour satisfaire l'eau chaude sanitaire des différents bâtiments. Le dimensionnement de l'installation bois vise un taux de couverture annuel dépassant 90%, en tenant compte des interruptions pour maintenance et des pannes éventuelles. Une attention particulière sera portée à l'accès des camions au terrain pressenti.

Concernant la chaufferie centrale, composée de chaudières à bois déchiqueté, l'appoint secours au gaz propane sera centralisé en chaufferie pour une exploitation simplifiée. La gestion de la cascade entre la chaudière bois et les générateurs gaz, ainsi que l'étude du volume d'hydro accumulation optimal, seront des aspects clés.

Pour le réseau et les sous-stations, le type de canalisation sera choisi en fonction des besoins de température et de pression. Les sous-stations seront équipées pour être communicantes avec la chaufferie centrale, avec une optimisation des régimes de température pour minimiser les pertes thermiques.

Concernant les points de vigilance, le dimensionnement dépendra d'une analyse approfondie des besoins, notamment pour l'EHPAD. Des études de sol complémentaires seront fournies après le démarrage de la mission. L'intégration de systèmes de télégestion et de comptage sera essentielle, tout comme l'association précoce du futur exploitant pour garantir la performance à long terme. Enfin, le choix du type de désilage influencera le combustible, le prix du bois et le coût final de la chaleur.

III. Bilan et projection financière 2024 de la régie

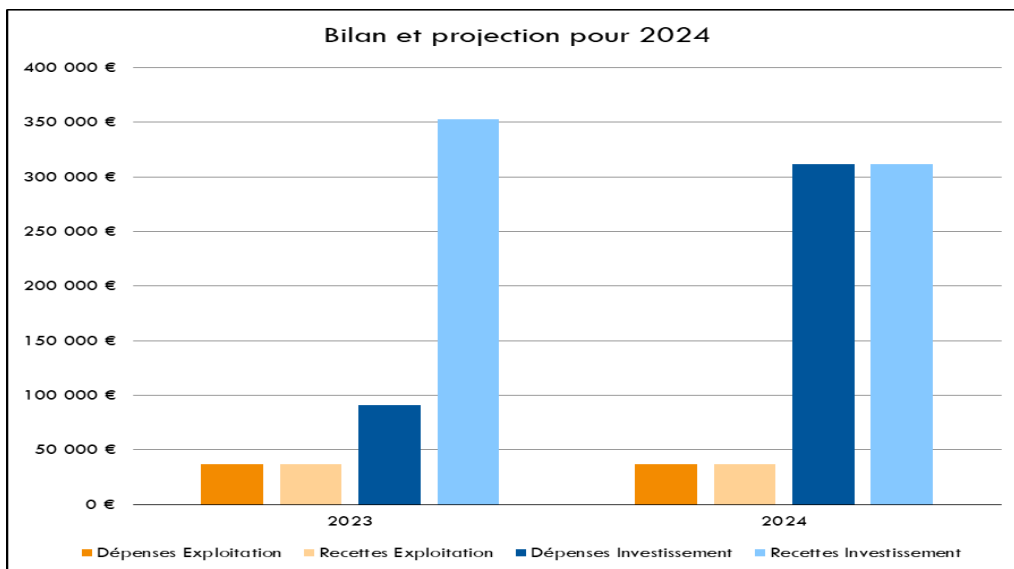
L'année 2023 a marqué le début de l'exercice du budget annexe de la régie du SDEHG. La création de cette régie a constitué une étape majeure, nécessitant une focalisation importante sur les aspects juridiques et financiers. Cela englobe la conception des statuts, la définition de l'entité de la régie, ainsi que son fonctionnement interne en coordination avec les équipes du SDEHG.

Simultanément, cette période a été propice à l'initiation du premier projet de réseau de chaleur pour la commune de Grazac. Ce processus a permis une compréhension approfondie des complexités liées aux marchés publics spécifiques à de tels projets.

Les communes de l'Isle-En-Dodon, Lherm, et Fonsorbes, les travaux pourraient débuter en 2025. En conséquence, les coûts d'investissement devraient connaître une augmentation significative en 2024 avec les études des trois réseaux, suivie d'une augmentation encore plus marquée en 2025 avec les travaux des trois projets.

L'analyse financière et la prospective de ce projet Graphique 1 mettent en lumière le décalage entre une mobilisation de financements principalement dédiée à l'investissement au cours des premières années et une phase d'exploitation permettant de générer un excédent pour couvrir les charges de la dette.

GRAPHIQUE 1 EVOLUTION FINANCIERE DE LA REGIE



A. Bilan financier 2023

Envoyé en préfecture le 14/03/2024 ANNEXE 5

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-200075240-20240228-CS202414-DE

Les dépenses d'exploitation et d'investissement de 2023 reflètent l'engagement financier déployé pour lancer la régie du SDEHG et amorcer le projet de réseau de chaleur à Grazac.

Concernant les dépenses d'exploitation de l'année 2023, elles concernent globalement les frais de personnel pour la création de la régie du SDEHG. Il a été nécessaire d'établir les statuts, mettre en place l'entité de la régie et définir son fonctionnement interne en collaboration avec les équipes du SDEHG.

En ce qui concerne les investissements, l'année 2023 a été marquée par des dépenses liées à l'étude de faisabilité du réseau de chaleur à Grazac mais aussi de l'Isle-En-Dodon. Les recettes de la section d'investissement sont constituées majoritairement par la dotation initiale d'investissement d'un montant de 351 000 €. Elle fera l'objet d'un remboursement au budget général selon des modalités à définir qui tiendront compte de l'équilibre financier global de la régie et des recettes perçues. La durée de remboursement ne pourra pas dépasser 20 ans.

EXPLOITATION			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	4 800 €	Subvention fonctionnement du budget principal	36 800 €
Charges de personnel	32 000 €		
TOTAL	36 800 €		36 800 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
GRAZAC	42 672,78 €	Subvention investissement du budget principal	351 000€
L'ISLE EN DODON	5 250 €	Subventions d'investissement	1 837,50 €
TOTAL	47 922,78 €		352 837, 50 €

B. La Section d'Exploitation 2024

1. Recettes d'exploitation prévisionnelles

En 2024, les recettes de fonctionnement de la régie seraient réparties comme indiqué ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024		
	RECETTES	Prévisionnel année 2024
DIVERS	Subvention fonctionnement du budget principal	36 800,00 €

2. Dépenses d'exploitation prévisionnelles

En 2024, les dépenses de fonctionnement de la régie correspondraient aux postes ci-après. Elles sont estimées équivalentes aux dépenses 2023.

- 4 800 € lié à des frais généraux au sein de la régie,
- 32 000 € concernant les frais de personnel concernant le fonctionnement de la régie et le développement des réseaux de chaleur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024		
OPERATION	DEPENSES	Prévisionnel année 2024
DIVERS	Frais généraux	4 800,00 €
DIVERS	Frais personnel	32 000,00 €
TOTAL		36 800,00 €

C. La Section d'Investissement 2024

1. Recettes d'investissement prévisionnelles

Les recettes d'investissement sont directement liées à :

- Des subventions liées aux études de faisabilités du Lherm et Fonsorbes
- La reprise des résultats d'investissement de 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT 2024		
	RECETTES	Prévisionnel 2024
	001- Reprise résultat 2023	304 914,72 €
SUBVENTION	Subvention	7 000,00 €
TOTAL		311 914,72 €

2. Dépenses d'investissement prévisionnelles

Les dépenses d'investissement sont principalement liées aux 4 différents projets de réseau de chaleur qui ont été lancés avec :

- Les études de faisabilité pour les projets de réseau de chaleur de Fonsorbes et Lherm ainsi qu'un reliquat d'AMO pour Grazac
- Les études d'avant travaux de la chaufferie de Fonsorbes, du Lherm et de L'Isle-En-Dodon

SECTION D'INVESTISSEMENT 2024		
OPERATION / INTITULE	DEPENSES	Prévisionnel année 2024
DIVERS	Etudes de faisabilité	10 000,00 €
GRAZAC	Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO)	9 000,00€
FONSORBES	Etudes d'avant-projet	51 597,22 €
	Phase préparation Travaux	63 000,00€
LHERM	Etudes d'avant-projet	46 818,00 €
	Phase préparation Travaux	52 000,00€
L'ISLE EN DODON	Etudes d'avant-projet	79 499,50 €
TOTAL		311 914,72 €

IV. Structure de l'endettement

Le budget annexe réseau de chaleur ne présente pas de dette en 2024 dans la continuité de 2023. Il n'est pas prévu de souscrire un emprunt.

V. Suivi du personnel

Les frais de personnel s'élèvent à environ 32 800 €. La régie est pilotée par une directrice à mi-temps mise à disposition du SDEHG. La mise en place de la régie implique l'appui de certains collaborateurs pour le lancement de ce service public notamment dans les domaines des finances, de la commande publique et de la gestion de projets.